



## **Praticiens des territoires**

Adhérez sur <http://synph.org/>

Siège social : 145 A boulevard Baille, 13005 Marseille

Membre de l'INPH

Compte rendu de l'assemblée générale annuelle du  
jeudi 27 avril 2023 de 18h à heure de Paris tenue par visioconférence.

### 1. Rapport moral (président)

Le président ouvre l'assemblée et présente le rapport moral.

Celui-ci a présenté le travail de notre syndicat selon trois axes.

Le travail quotidien consiste à accompagner les confrères en difficulté. Il est essentiellement réalisé par la secrétaire générale et le président mais tous peuvent être appelés à participer selon leurs possibilités. Il est rappelé l'importance que ceux-ci adhèrent pour donner légitimité à cet accompagnement.

La participation aux commissions. Et plus particulièrement aux commissions paritaires placées auprès des ARS. Le président a rappelé leur rôle. Le SyNPH a pu obtenir la désignation de certains de ses membres volontaires par l'INPH pour le représenter. Par ailleurs certains membres ont été soutenus par l'INPH et élus aux commissions nationales du centre national de gestion.

Le rapport moral a été mis aux voix et voté à l'unanimité.

### 2. Rapport financier

En absence de la trésorière, le président a présenté le bilan financier.

Le quitus financier a été voté à l'unanimité sous réserve de l'adjonction des comptes en annexe au présent compte rendu.

### 3. Election de candidats au conseil d'administration

Le CA était soumis à renouvellement. Ont fait acte de candidature :

Michèle Akierman

Christine Biron-Andréani

Ali Dadban

Antoinette Gelot

Christophe Hein

Marie Hélène Lacoste

Francesco Madonna

François PrevotEAU du Clary

Pierre Rumeau

Emmanuelle Thore

François Vali

Les candidatures ont été mises au vote, les candidats ont été chacun élu à l'unanimité.

#### 4. Questions diverses

Informations de la secrétaire générale, Michèle Akierman sur son rôle à l'AMFH (association recueillant les fonds de l'industrie pharmaceutique pour la formation des PH des hôpitaux ayant choisi d'être membres) avec représentation de l'INPH aux 4 réunions annuelles, proposition de la contacter en cas de difficultés à obtenir des formations via cet organisme.

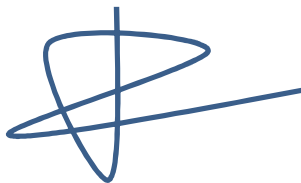
Discussion des droits aux soins des praticiens hospitaliers, notamment à la mise en place de la gratuité prévue statutairement d'une part et de la subrogation en cas d'arrêt maladie. Constat d'une grande variabilité en fonction des pratiques locales. La question de la mutuelle, pour un accès aux soins hors de son hôpital et de la couverture maladie après la retraite, a été évoquée.

Le thème de comment faire partager nos réflexions et faire valoir nos idées a été discuté. Le fonctionnement avec notre intersyndicale (INPH) a été évoqué, l'assemblée générale pense que notre syndicat doit avoir une action propre, indépendante même si soutenue par cette dernière de l'INPH, notamment envers le centre national de gestion du fait de notre sujet particulier de qualité de vie au travail. Nous sommes d'accord sur la nécessité de s'appuyer sur les moyens de l'INPH (Mag), de développer notre communication sur les réseaux sociaux mais aussi de ne jamais oublier le bouche à oreille. La charte des droits du PH que nous avons adoptés est pour nous un outil sur lequel chaque membre peut s'appuyer.

L'accès au CGOS est possible pour les PH mais souvent restreint par rapport aux autres personnels (notamment par des conditions de ressource).

19h, l'ordre du jour ayant été épuisé le président lève la séance.

Le Président,  
Dr Pierre Rumeau,



Pièce jointe : bilan financier transmis par la trésorière Antoinette Gelot ;

Bilan financier 2022			
Crédits		Débits	
Cotisations 2022	30 soient 3000 euros Dont 100 à ajouter au solde du 01/01/2023	Déplacements : CA INPH 01/09/2022 : 263,2 CA+AG INPH 08/11/2022 : 336,40	599,6 à déduire du solde au 01/01/2023
Solde du Compte SNPHCU	2500 à venir???	Frais bancaires ; 21,95/mois x9= 197,55 31,85x2= 63,7 Bussines : 52+26=78	339,25
Solde au 01/01/2022	0		
Solde au 08/04/2022 (AG)	4356		
Solde prévisionnel fin 2022 (04/2022)	4258,55		
Solde au 01/01/2023	5510,75		
Résultat 2022	5510,75 + 100 - 599,6 = 5011,15		